



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 :

- œ le règlement no. 40 relatif à l'affichage des avis publics de la Ville de Daveluyville;
- œ le règlement no. 43 relatif à un emprunt pour les services professionnels dans le cadre de la réfection de l'aréna, pour un montant n'excédant pas 200 000 \$.

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 10 septembre 2017.

Pauline Vrain
Greffière